

La Nation

Journal vaudois

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors-parti fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.- Compte postal 10-4772-4



La grève fraîche et joyeuse

Les Genevois votent une baisse des tarifs des transports publics. La régie décide de reporter une partie de cette baisse sur les salaires des employés. Ceux-ci font la grève une première fois, menacent de la reconduire quelques jours plus tard. Les autorités se rendent sans combattre.

Les syndicats triomphent sans modestie. Mme Manuela Cattani, présidente de la Communauté genevoise d'action syndicale, déclare¹: «C'est une grève mythique. J'ai été surprise par son ampleur. Un tel blocage de l'outil de travail, une telle mobilisation, c'est du jamais vu. Cette lutte est déjà inscrite dans les annales de l'histoire syndicale.»

La grève de la fonction publique du 16 décembre fait écho à celle des transports publics. La machine se met en route. Les syndicalistes ne semblent pas regretter cette évolution. Ils espèrent même que le mouvement s'étendra à d'autres cantons.

M. Yves Defferrard, du syndicat Unia, annonce: «Nous allons de plus en plus vivre ce type de conflit social dur.» Pourquoi? Les entreprises étrangères qui s'installent chez nous ignorent tout de la paix du travail. D'une manière générale, d'ailleurs, les mœurs américaines font école et le monde économique se désintéresse du partenariat social. Les syndicats perdent du terrain. Les employés, en particulier ceux qui travaillent à temps partiel, rechignent à se syndiquer et à payer des cotisations.

La paix du travail n'est pas une sinécure. Mettre sur pied une convention collective est une affaire délicate. Des deux côtés, il faut écouter ce que dit la partie adverse et distinguer ce qui est pertinent de ce qui est poudre aux yeux, déterminer et justifier sa propre position, serrer les freins, les relâcher, passer par-dessus ce qu'on considère comme de

la mauvaise foi et qui l'est parfois, mais parfois non, dessiner les grandes lignes, affiner les détails, prévoir les exceptions, faire une place pour l'évolution vraisemblable, s'assurer que les troupes sont derrière. Et ça rate parfois, et même si ça réussit, tout est toujours à recommencer.

Les représentants des patrons sont talonnés par les libéraux à l'anglo-saxonne qui se passeraient bien de ces simagrées, persuadés que tout accord paritaire ne peut que léser leur capacité d'affronter le marché. Quant aux représentants des employés, ils sont sous la pression d'une extrême-gauche pour laquelle tout accord social est une trahison. La presse ne s'intéresse réellement au dialogue social que lorsque les négociations échouent.

On peut donc comprendre, sinon approuver, que certains syndicalistes aient envie de retourner à la joyeuse simplification de la manif de rue, «tous ensemble, tous ensemble, tous, tous», le coude à coude amical avec les «damnés de la terre», les flics qu'il est si bon de haïr, les politiciens qui s'égaillent comme des moineaux affolés.

Il est vrai aussi que de telles manifestations sont plus propices au recrutement qu'un cours postgrade sur l'histoire de la lutte des classes en milieu rural. Mme Valérie Solano, secrétaire syndicale, signale qu'en trois semaines, l'effectif de son syndicat a augmenté d'un quart, soit cent cinquante nouveaux membres.

Le succès des grévistes est complet, lit-on. C'est une manière de parler. D'abord, on ne sait pas comment on va payer les employés des Transports publics genevois sans diminuer leur salaire ni licencier quiconque durant les trois

prochaines années, tout en encaissant moins d'argent avec les billets. Prendra-t-on sur l'école ou sur le social? De toute façon, on prendra sur le citoyen, qui paiera à la fois moins comme usager et plus comme contribuable. La grève, c'est aussi les suites de la grève.

Ensuite, il y a le manque à gagner de la première journée de grève. Il y a la perte d'autorité du Conseil d'Etat, qui va fatalement donner des idées aux plus pacifiques des syndicalistes. Et puis, la grève ne fait pas qu'exprimer le durcissement des relations sociales, elle y contribue aussi. La grève est une rupture de contrat et de confiance. Les partenaires sociaux prennent leurs distances et se préparent de part et d'autre à la prochaine échauffourée. Là encore, le succès de la grève se fait au détriment du bien commun, dont la paix du travail est un élément majeur.

Nous savons que les métiers du bâtiment genevois se sont organisés pour lutter ensemble contre le travail au noir et la sous-traitance en cascade: des inspecteurs paritaires parcourent le canton pour y dénicher et dénoncer les fraudeurs. L'action commune restera-t-elle possible si la confiance se perd? S'est-on seulement posé la question?

Ne serait-ce pas, au fond, que certains chefs syndicalistes sont d'abord des idéologues socialistes? Ils considèrent la paix du travail comme une anomalie historique. Elle est condam-

née à disparaître dès que la Suisse aura comblé ce qu'ils considèrent comme son retard social sur les nations européennes. La situation leur offre la possibilité de hâter la marche de l'Histoire.

C'est en tout cas la position aveuglément adoptée par la «grande» presse, qui a pris fait et cause non pas même pour les grévistes, mais pour la grève elle-même, pour la grève en soi. Pour le bonheur de la grève. Pour la mécanique idéologique de la grève. Pour le spectacle de la grève, grand pourvoyeur de titres fumants.

En première page du *Matin Dimanche* du 7 décembre: «Après les premiers succès, les grèves vont se multiplier en Suisse romande.» Ce n'est pas une éventualité, c'est une certitude journalistique. L'annonce crée le fait. Dessous: «C'est gagné!» Et encore: «Un immense sentiment de victoire.» En page 3: «Gagnante à Genève et à Neuchâtel, la grève va étendre son action.» Le journal insiste: «Et déjà le spectre d'une action durcie hante les esprits.» Ainsi de suite sur deux pages.

La radio et la télévision n'ont pas été en reste. Il ne s'agit plus d'informer platement, ni même d'approuver bêtement, il s'agit de pousser à la roue, d'exciter les troupes, de contribuer par tous les moyens médiatiques à la dégradation de la situation. C'est d'une irresponsabilité pathologique.

Olivier Delacrétaz

¹ Toutes les citations sont extraites du *Matin Dimanche* du 7 décembre 2014.

Le succès de la grève se fait au détriment du bien commun.

En souplesse

Dès qu'un mot devient l'étendard d'une idée généreuse, c'est un signe infaillible de l'affaiblissement de sa portée, voire de l'inversion de son sens. Les Carmélites de Compiègne croyaient que leur *liberté* était de prier dans le secret de leur couvent. Elles furent guillotonnées pour n'avoir pas compris que le vocabulaire avait changé, qu'il n'y avait pas de liberté possible pour les ennemis de la Liberté (avec majuscule). Le mot *vérité* a connu une infortune semblable sous le communisme: inutile de s'étendre sur la part de vérité contenue dans la défunte *Pravda*. Aujourd'hui, la surexposition de mots comme *tolérance* ou *dialogue* nous rap-

pelle dans quel monde de fanatiques et d'autistes nous vivons.

Lors du dernier salon des métiers à Beaulieu, la Haute Ecole Pédagogique (HEP) tenait un stand. Pour appâter le visiteur, elle distribuait des balles en mousse, sur lesquelles étaient imprimés ces mots: «HEP tout en souplesse.» Le message subliminal du slogan est limpide: «Va chercher la baballe!... Rapporte!... Bon chien, va...» Tout en souplesse. Le dressage par le jeu. Ludique. Obéissance & fidélité. Pour l'année prochaine, je propose: «HEP la voix de son maître.»

J.-B. R



En mode psychopathe qu'il me matait...

L'anglomanie, le verlan et la sexualité gouvernent sans surprise le parler des jeunes. D'autres sources d'inspiration sont apparues ces derniers temps: l'informatique, la psychiatrie et une sorte de féminisme appelant à l'indistinction des sexes.

Un *mec* peut être *chelou* (louche), *relou* (lourd) ou *narmol* (normal); *tu m'as trop kène* (niqué), *je te kène* (niqué) *ta gueule!*

On termine les phrases par un *what*, un *so what* ou plus généralement un *what a fuck!* pour s'étonner des embrouilles auxquelles on se trouve mêlé. L'indispensable *souci* (worry) est invoqué sans cesse: *y a pas de souci, c'est pas le souci, si c'est ça le souci, alors...* Si on a *trop la rage*, on *fighte un mec* ou un objet de préférence métallique (les poubelles SLURP ou les casiers à bagages de la gare de Lausanne!). Si on est content, on juge la situation *trop swag!* L'origine de certaines locutions nous demeure mystérieuse: *j'ai trop le seum*, signifiant «je suis triste». Sur Facebook, on *like*, c'est-à-dire on *kiffe*, on apprécie.

Comme le téléphone portable (en mode veille, en mode avion, etc.), les choses et les gens agissent toujours *en mode*; les «intervenants» de la prévention scolaire mettant en garde les élèves contre toutes sortes de déviances psychiques, certains termes, tels *psychopathe* (équivalent de délinquant sexuel en puissance), *pédophile*,

pervers, *parano*(ïaque), *schizo*(phrène), *triso*(mique), *handicapé*, *autiste* sont en vogue pour décrire un mode: *le prof de physique, j'y crois à peine, i' sait pas expliquer, total en mode autiste, le gars!* ou *perso, je le trouve carrément relou, le chauffeur du bus, i' me fixe en mode psychopathe, tu vois, un vrai pédophile le gars, je suis sérieuse là...*

Le mot *genre* parfois postposé renforce l'expression *en mode*, de façon redondante: *trop coince le mec, en mode handicapé du sexe, genre, tu captés?*

Une phrase complète signifie parfois le mode: *comme elle nous traite, la prof d'anglais! En mode «si vous vous plantez en fin d'année, je suis quand même payée», trop pas sympa la meuf!*

Parfois le mode/genre n'est pas précisé, l'interlocuteur n'a qu'à cocher lui-même la bonne case, *pervers* en l'occurrence: *Trop flipant! Le concierge, i' nous matait en mode genre, j'te jure, tu vois comment!*

Les *bouffons*, les *boloss*, les *rejetés*, les *nazes* et les *dèches* figurent les misérables de notre temps, ceux auxquels on adresse à peine la parole, qui ont trois ou quatre amis sur Facebook (leurs parents proches...), voire aucun: *t'es qu'un rejeté, mec, casse-toi, je rigole pas là, on va te démonter!* Ils se retrouvent catalogués comme *intellos*, *bourges*, *geeks*, *pédés*, *soumis*, *larves*, *fat* (gros en anglais), etc.

De plus, l'indifférenciation sexuelle prônée par certaines féministes semble se traduire en mots. Les filles s'adressent à leurs copines en les appelant *mec* ou *gars*: *salut, mec, t'as un super vernis à ongles, on va au Starbucks?* ou *eh, gars, j'ai de la thune! un latte macchiato, ça te dit?*

Les *girlies* sont fières des attributs qu'elles n'ont pas: *le test de maths, je m'en bats les couilles, mec!* Cette fine locution s'abrège en *balc* ou *balec*: *ma mère, elle me file plus de thune, je m'en balec, j'ai trouvé un petit boulot au Mac d'Etoy!*

La fascination pour la prostitution (surtout depuis la sortie il y a quelques années du film *Jeune et jolie* de François Ozon) apparaît parfois, chez les filles comme chez les garçons, mais l'apostrophe est affectueuse, paraît-il: *salut, pute, tu vas bien? Tu me paies un truc au Burgerking?*

Rassurons-nous cependant! L'indifférenciation n'est que verbale. En fait, la plupart des filles, triomphantes, soulignent leur féminité tandis que les garçons affichent un machisme *carrément relou*.

Jacques Perrin

«Il est des lieux qui tirent l'âme de sa léthargie, des lieux enveloppés, baignés de mystère, élus de toute éternité pour être le siège de l'émotion religieuse. [...] Pour l'âme, de tels espaces sont des puissances comme la beauté ou le génie. Elle ne peut les approcher sans les reconnaître. Il y a des lieux où souffle l'esprit.» Nul doute que ce début de *La Colline inspirée* de Maurice Barres s'applique également à l'un des endroits les plus poétiques de notre pays: Romainmôtier.

1991

CHRONIQUE VAUDOISE

Jean-Blaise Rochat

Les vicissitudes de l'histoire n'ont guère dérangé l'harmonie naturelle et architecturale de l'ensemble. Certes, les Bernois ont détruit le cloître, l'église paroissiale Notre-Dame, une chapelle dédiée à sainte Anne et saint Vincent Ferrier en souvenir de sa prédication, lors de son passage en mars 1404. Elle était située sur la route de Croy. Si l'on peut déplorer ces pertes irrémédiables, force est de reconnaître que les constructions ultérieures se sont intégrées avec bonheur au site. Au reste, Leurs Excellences, après

avoir sécularisé le monastère, se sont contentées d'un service de maintenance, l'église abbatiale étant devenue temple paroissial.

Comme partout en Europe, au XIX^e siècle, se manifeste un intérêt archéologique pour les monuments médiévaux. Cet élan aboutit à un premier chantier de restauration à l'aube du XX^e siècle, guidé par un souci d'authenticité. Dès 1991, de nouvelles restaurations ont été entreprises qui ont abouti à l'état des lieux actuel. L'unanimité est faite sur la réussite de l'entreprise. Les responsables ont su concilier les exigences scientifiques de l'archéologie et le patrimoine immatériel, la poésie des lieux.

Un livre magnifique raconte tout cela en détails, avec force documents. L'amoureux du site y trouvera son contentement autant que le spécialiste. Quoique bardé de toutes les cautions scientifiques, cet épais volume à la reliure cartonnée peut aussi être classé au rang des beaux livres, de ceux que l'on offre volontiers à Noël. Inutile d'ajouter que la Fondation Marcel Regamey a soutenu cette estimable entreprise.

Référence: *Romainmôtier restaurée 1991-2001, l'église et son décor (XI^e-XX^e siècle)*, ouvrage collectif dirigé par Brigitte Pradervand et Nicolas Schätti, Cahiers d'archéologie romande, 145, Lausanne 2014, 223 p.

Ceci n'est pas un pastiche

On pourrait imaginer qu'un plaisantin, d'origine valaisanne par exemple, s'amuse à tourner en ridicule les défenseurs des loups sous la forme d'une fable. Il aurait eu bien tort, car Jean de la Fontaine l'a faite avant lui, d'une

manière il est vrai assez alambiquée, non point au nom d'une écologie qui n'était pas de son temps, ni non plus d'une quelconque idéologie, mais dans la perspective grecque du titre de cette fable:

Rien de trop

*Je ne vois point de créature
Se comporter modérément.
Il est certain tempérament
Que le maître de la nature*

Veut que l'on garde en tout. Le fait-on? Nullement.

Soit en bien, soit en mal, cela n'arrive guère.

Le blé, riche présent de la blonde Cérès,

Trop touffu bien souvent, épuise les guérets,

En superfluités s'épandant d'ordinaire,

Et poussant trop abondamment,

Il ôte à son fruit l'aliment.

L'arbre n'en fait pas moins, tant le luxe sait plaire!

Pour corriger le blé Dieu permet aux moutons

De retrancher l'excès des prodiges moissons.

Tout au travers ils se jetèrent

Gâtèrent tout, et tout broutèrent,

Tant que le Ciel permit aux loups

D'en croquer quelques-uns: ils les croquèrent tous;

S'ils ne le firent pas, du moins ils y tâchèrent.

Puis le Ciel permit aux humains

De punir ces derniers: les humains abusèrent

A leur tour des ordres divins.

De tous les animaux l'homme a le plus de pente

A se porter dedans l'excès.

Il faudrait faire le procès

Aux petits comme aux grands. Il n'est âme vivante

Qui ne pêche en ceci. «Rien de trop» est un point

Dont on parle sans cesse, et qu'on n'observe point.

(Livre IX, XI)

D. Laufer

Le difficile passage à l'âge adulte

Par voie d'initiative parlementaire, le conseiller national PS Stéphane Rossini a demandé une nouvelle répartition des tranches d'âges pour les catégories d'assurés à la LAMal, notamment en augmentant de 18 à 20 ans l'âge supérieur de la catégorie enfants et adolescents. Il a été suivi en novembre par la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique, ce qui signifie que les jeunes adultes pourraient bientôt bénéficier d'une baisse des primes de l'assurance maladie.

Il est piquant de rappeler que la gauche avait fermement soutenu l'abaissement de la majorité à 18 ans. Or, à cet âge, on est encore sur les bancs d'une école de maturité ou, au mieux, au milieu d'un apprentissage, soit encore bien loin de l'autonomie de l'adulte. Nous nous souvenons d'une connaissance au vécu familial pertur-

bé et placée en foyer d'accueil: âgée de 18 ans et demi lors du vote sur l'abaissement de l'âge de la majorité, elle fut mise à la rue du jour au lendemain, apprenant brutalement ce qu'impliquait la vie d'adulte. Elle aurait volontiers prolongé l'insouciance de l'enfance...

Nous pouvons donc très bien suivre le raisonnement de M. Rossini, qui considère les jeunes de 18 à 20 ans comme des adolescents non autonomes. Nous lui demandons par contre un peu de cohérence en appliquant ce raisonnement autant à la LAMal qu'au droit de vote. Il y a une malhonnêteté électorale à considérer d'une part les jeunes de cet âge comme des citoyens politiquement matures et d'autre part à les choyer et les soutenir comme des ados boutonneux et dépendants.

C. C.

Mon vital combat

Depuis quelques années, on voit fleurir dans les ateliers et sur les grands chantiers de grandes banderoles faisant l'apologie de la sécurité au travail. On peut y lire des phrases telles que: «La sécurité est l'affaire de tous», «Sur le chantier, la sécurité c'est notre priorité», «HSE¹ commence avec chacun de nous, où que nous soyons et quoi que nous fassions», «La sécurité, mon vital combat»...

Que ce soit par le support ou par le ton, ces banderoles rappellent les slogans lus par le soussigné aux carrefours d'un pays communiste et totalitaire, à la gloire du régime et de sa doctrine. La comparaison n'est pas anodine.

Tout d'abord, l'objet est occulté par la doctrine. Un régime totalitaire ne parle jamais de la communauté qu'il administre et conduit, mais fait l'apologie du régime et de ses buts. Les banderoles de nos chantiers ne rappellent ni la finalité des mesures de sécurité, à savoir éviter des blessures et des souffrances, ni la nature de ces mesures. Elles font simplement l'apologie de la sécurité comme doctrine.

Il y a ensuite la tendance englobante: les régimes totalitaires sont qualifiés comme tels car ils désirent contrôler l'entier des comportements, voire des pensées de la communauté sur laquelle ils règnent. Pareil pour la sécurité: c'est «l'affaire de tous», «où que nous soyons et quoi que nous fassions», «plus qu'une priorité, la sécurité est un devoir». La sécurité est une maîtresse exigeante qui n'admet aucune dissidence.

Tout comme les régimes politiques, la sécurité a des ennemis cachés, qu'il s'agit de débusquer et de combattre: «La sécurité, mon vital combat.» Des chargés de sécurité patrouillent sur les chantiers et dans les halles de production, bottés, casqués et sanglés de gilets fluorescents, pour rappeler aux éventuels déviationnistes les bonnes règles de travail.

Tout comme dans les meilleurs régimes doctrinaires, le poids de l'administration débilite se fait aussi

sentir. Les sous-traitants font la queue chaque matin pour s'inscrire sur le tableau de présence, pour obtenir un bon de travail comportant trois pages de questions et de recommandations, etc. Ils devront refaire la queue le soir pour restituer ledit bon et attester que le chantier est rangé. Les directives protéiformes et parfois contradictoires bourgeonnent. L'alinéa 7.2 de la procédure interne Z-247bis justifiera le blâme infligé à l'immigré distrait, au demeurant incapable de comprendre ce verbiage technocratique. Les recommandations étouffent la créativité: «N'entreprenez rien si vous n'avez pas suivi la formation adéquate.»

Vous êtes parfois oublieux ou un peu léger dans l'application des procédures de sécurité? Vous n'êtes qu'un criminel égoïste ou un candidat au séminaire de rééducation: «Pensez à vos amis» «Travailler en sécurité: vous le devez à votre fa-

mille». Le ton culpabilisant et moralisateur tend à vous convaincre que, si vous ne tenez pas la rampe en montant les escaliers, vous porterez la responsabilité des conséquences sur votre entourage.

Manque encore la délation pour compléter ce tableau, mais ceci ne saurait tarder: le devoir de dénoncer un comportement contraire aux normes de sécurité existe déjà chez nos pairs outre-atlantique.

Nous sommes pourtant acquis aux bienfaits de conditions de travail sûres. Eviter les risques d'accident et de blessure nous semble toutefois découler du bon sens élémentaire. Cessons donc d'abreuver les employés et les travailleurs avec des slogans moralisateurs débiles et rendons-leur au contraire la responsabilité et la dignité de pratiquer leur métier en vrai professionnels.

Cédric Cossy

¹ Hygiène, Sécurité et Environnement, traduction de «Health, Safety & Environment».

Le fou de la démocratie

Dès son premier numéro, en janvier 1931, *La Nation* annonçait qu'elle resterait en dehors du jeu électoral. Elle ne présenterait jamais aucun candidat, ni n'en recommanderait. Elle a tenu parole.

Pourtant, les partis n'offraient-ils pas un choix idéologique des plus large? Le parti libéral pour la liberté individuelle, la propriété privée et l'économie de marché; le parti socialiste pour la solidarité collective dans le cadre de l'Etat providence; le parti démocrate-chrétien pour la famille, la morale et la religion chrétienne; les agrariens pour la défense des paysans, des artisans et des commerçants; les radicaux pour l'exercice pur et simple du pouvoir? L'offre s'est encore étendue, avec le nationalisme suisse de l'Union démocratique du centre et les partis écologiques.

Elle s'est aussi restreinte, il est vrai, avec l'agonie parallèle des partis libéral

et radical. La classe grand-bourgeoise traditionnelle qui structurait le parti libéral et le fournissait en personnalités originales est en voie de disparition. Le parti radical, fatigué par un trop long exercice du pouvoir sans partage, miné de l'intérieur par ses querelles claniques, a laissé la place au parti socialiste, lui-même embourgeoisé. Il lui sert occasionnellement de supplétif, comme on l'a vu dans le débat scolaire.

Cette offre idéologique est certes large. Mais il faut toujours choisir ce parti-ci ou ce parti-là, contre tous les autres. Le propre d'un parti est d'identifier le bien commun à son bien propre, lequel est proportionnel au nombre de sièges qu'il occupe. Pour le surplus, il n'y a que des concurrents, voire des ennemis, sous réserve d'alliances manœuvrières soumises en permanence à la clause du plus ample intéressé.

Le système de la démocratie partisane divise le pays. Les partis sont contraints de ne pas être d'accord, quand même ils voudraient l'être. Le statut de parti serait donc particulièrement incongru pour un mouvement qui, comme la Ligue vaudoise, recherche l'unité du bien commun.

Le principe de division est aussi à l'œuvre à l'intérieur de chaque parti, divisé qu'il est en factions qui s'affrontent féroce, la faction étant pour sa part constituée d'individus qui désirent tous plus ou moins, et plus ou moins discrètement, et plus ou moins féroce, être calife à la place du calife.

Il y a le clientélisme électoral que le régime impose aux candidats. La nécessité de se faire aimer aussi largement que possible les contraint à faire litière de cette vertu citoyenne intransigeante qui seule, aux dires de Montesquieu, légitime le régime.

Il y a l'étatisme, conséquence du clientélisme électoral, conséquence aussi du principe égalitaire. L'étatisme substitue les règlements morts de l'appareil administratif aux libres décisions des entrepreneurs, paysans, artisans, industriels et, d'une façon générale, de tous les groupements, fondations, associations diverses dont l'activité se voit corsetée, et toujours plus, par des brouettées de normes pas toujours justifiées et rarement limpides.

Il y a la centralisation, qui vide de leur substance les communautés locales et les pouvoirs intermédiaires et, en Suisse, entraîne l'érosion continue des pouvoirs cantonaux.

Il y a les oligarchies de fonctionnaires (bureaucratie) et d'experts (technocratie) qu'aucun changement de gouvernement, qu'aucun bouleversement révolutionnaire n'a jamais réussi à déboulonner et dont chaque jour voit le nombre augmenter.

Il y a, enfin, les prolongements de la démocratie au-delà des frontières qu'elle abaisse: le mondialisme de droite et l'internationalisme de gauche.

On nous répondra avec Churchill que «la démocratie est le pire des régimes à l'exception de tous les autres». Au sens strict, cette spirituelle formule n'a guère de sens. Elle n'en est pas moins la principale, pour ne pas dire l'unique défense des partisans de la démocratie dès qu'on pousse une peu la critique.

Quoi qu'il en soit, le rôle de la Ligue vaudoise est notamment de jouer le rôle de fou du régime, de dénoncer sans relâche le «pire» de la démocratie, de parler au nom du bien commun du Canton plutôt que de tel parti, de tenir le langage vraiment politique que les partis, obnubilés par leurs grandes manœuvres, repoussent toujours à plus tard, quand ils auront les choses bien en mains, ce qui n'arrive jamais. **D.**

Le Pays-d'Enhaut vu par les peintres

L'association «Pays-d'Enhaut Lieux historiques Lieux vivants» publie un recueil, bien conçu et ayant belle allure, de reproductions d'œuvres picturales et photographiques représentant cette contrée, telle que l'ont vue des dizaines d'artistes au fil de 250 ans. Mme Véronique Jacot-Wezranowska signe le texte de présentation.

Cela commence par les dessins de style un peu naïf d'Abram-David Pilet, régent de la grande école de Rougemont à la fin du XVIII^e siècle, et ceux du bailli du Gessenay Nicolas Gachet, d'un classicisme bien maîtrisé. On passe par des Anglais, par des affiches touristiques, par les œuvres de talentueux vacanciers et de non moins inspirés gens du cru (on ne peut pas citer tout le monde), par une belle série d'Hodler pour aller jusqu'aux tableaux

fortement charpentés de Jean-Louis Gétaz, à Balthus et à l'étonnant John Paschoud, ainsi qu'aux superbes photos de Mélanie Randin.

Cette publication réjouira les amateurs d'art et les amoureux du Pays-d'Enhaut, qui a inspiré tant de créateurs. On ne s'en étonne pas, puisque c'est une des plus belles régions du monde, de l'avis des Damou-nais et des Rodzemontains, auxquels on ne saurait donner tort.

J.-F. Cavin

Voir et montrer le Pays-d'Enhaut, 250 ans de peinture, gravure et dessin dans une vallée des Alpes, Association Pays-d'Enhaut Lieux historiques Lieux vivants, Rossinière 2014, avec le concours du Musée du Vieux Pays-d'Enhaut; adresse courriel: info@hlv.ch.

Les pirates rient

Le jugement scandaleux de la Cour européenne des droits de l'homme qui a condamné la France à dédommager des pirates somaliens (cf *La Nation* du 12 décembre) a provoqué autant de moqueries que de consternation. N'allez pourtant pas croire que les juges de Strasbourg soient les seuls à s'être pris d'affection pour ces criminels. Le 8 décembre dernier, un tribunal danois a lui aussi accordé à neuf pirates soma-

liens des «indemnités» individuelles de 19600 couronnes (environ 3160 francs suisses) pour treize jours de détention prétendument injustifiés.

Le mythe du «bon pirate» luttant contre les vilains capitalistes internationaux, propagé par quelques blogs d'extrême-gauche, est visiblement aussi très répandu dans les tribunaux européens.

P.-G. B.

Le fichier central des armes à feu ne servira à rien

Une révision de la législation sur l'acquisition des armes à feu est en cours aux Chambres fédérales. Adoptée en cette fin d'année par la Commission de politique de sécurité des Etats, elle progresse dans les méandres parlementaires.

L'un des objectifs de la réforme est de recenser toutes les armes en circulation en Suisse. Leur nombre avoisinerait les deux millions, alors que seulement 750 000 figureraient dans les fichiers des polices cantonales. Avec un tel chiffre, la population suisse serait l'une des plus armées du monde, talonnant les Américains dans le monde occidental. La volonté d'enregistrer tous les propriétaires d'armes dans un fichier central est une vieille idée, déjà partiellement réalisée.

Un tel enregistrement peut sembler banal. Pour diverses raisons, les propriétaires de voitures ou d'immeubles sont bien enregistrés, répondent les partisans de la réforme. Pourquoi ne pas soumettre les propriétaires d'armes à une telle obligation? La volonté d'enregistrer ces personnes ne répond malheureusement pas toujours à un raisonnement pragmatique et rationnel. Une partie de l'opinion favorable à ces mesures de contrôle a un préjugé plus que négatif à l'égard des propriétaires d'armes. L'initiative du PS et du GSsA, refusée en 2011 et intitulée «pour la protection face à la violence des armes», exigeait expressément l'interdiction en Suisse des fusils à pompe. Alors que ces armes ne diffèrent guère de fusils de chasse à plusieurs coups, les initiants y voyaient un archétype hollywoodien, au point de vouloir le citer dans la Constitution fédérale.

Une conception idéaliste des armes est malsaine. De nombreuses personnes semblent attribuer aux armes des propriétés quasiment magiques. Que certains affirment avoir «peur des armes» est avant tout la révélation d'un problème d'éducation. Grâce à ses nombreuses sociétés de tir et abbayes, et bien entendu grâce à l'armée de milice, la Suisse connaît un taux très élevé d'éducation aux armes. Cette éducation évite que s'opère dans un sens ou dans l'autre une sacralisation de l'objet et une fascination néfaste. Il ne serait pas surprenant que celui qui a peur des armes – ou ne les aime pas

– considère par effet de miroir que le fait d'en posséder révèle chez son propriétaire une instabilité psychologique.

Le Conseil fédéral peine à se justifier par de véritables arguments. Il ne cache pas que son but est simplement de recenser toutes les armes. Allons savoir dans quelle finalité. Son seul argument pragmatique est de vouloir permettre à la police de savoir si une personne chez laquelle elle se prépare à intervenir possède une arme. Cette affirmation ne tient pas la route. Ne figurent dans le fichier que les armes acquises légalement. Or les clients habituels de la police n'ont pas l'habitude de se conformer à la loi. Il est aussi facile aujourd'hui d'acheter illégalement une kalachnikov des Balkans qu'un pistolet suisse chez un armurier lausannois.

L'état actuel de la législation (militaire ou civile) permet aux autorités de mener une batterie de tests sur l'instabilité et le danger que pourrait représenter l'acquéreur d'une arme à feu. Aussi le Conseil fédéral ne propose-t-il aucune modification de la loi sur les armes sur ce point particulier. Le régime du permis d'acquisition reste le même. Des modifications sont en revanche proposées dans la loi sur l'armée. L'arme à la maison est bien entendu visée. La principale nouveauté consiste en l'institution de la délation. Les tiers peuvent communiquer aux services du DDPS l'existence de signes ou d'indices démontrant la dangerosité d'une personne. Une base légale est expressément prévue. Cela fait montre d'une immonde défiance à l'égard du citoyen-soldat et du système qui l'emploie.

L'enregistrement des propriétaires d'armes se fait par un complexe et kafkaïen réseau de fichiers aux noms imprononçables¹. Ceux-ci sont exploités par les autorités judiciaires, militaires ou policières. Le soldat auquel une arme aura été prêtée ou retirée sera par exemple inscrit dans un fichier auquel les autorités civiles

chargées des acquisitions commerciales auront accès. La cohérence de l'ensemble est assurée par une utilisation dite «systématique» du numéro AVS, étendue pour l'occasion aux règles du casier judiciaire. Les raisons du retrait y seront jointes. On ne peut prévoir la future utilisation de ces informations dans d'autres buts. Il suffira de changer la loi.

L'intérêt d'une telle opération est à peu près nul. Le renforcement des moyens de contrôle des autorités militaires sur les conscrits est fait de verbiage rassurant. Ces contrôles sont déjà possibles aujourd'hui. L'utilisation systématique de fichiers fédéraux recourant au numéro AVS donnera à nos autorités l'illusion du contrôle absolu. Les partisans de la réforme affirment avec passion que ces mesures auront atteint leur but si elles empêchent ne serait-ce qu'un décès.



Lutte contre le racisme : riez jaune !

La Commission fédérale contre le racisme (CFR), présidée par Mme Martine Brunschwig Graf, publie un bulletin «sur l'humour, la satire et l'ironie, des domaines où la liberté d'expression est parfois invoquée pour propager des idées ouvertement racistes de manière sournoise». Le communiqué de presse (nous nous sommes épargné la lecture de l'opuscule) pointe du doigt, sans les nommer, des humoristes qui, au cours de l'année écoulée, «se sont bornés à reproduire

On ne saura malheureusement jamais si un mort a été évité. En revanche, des accidents, voire des dérapages, continueront inmanquablement de se produire. Cet arsenal totalitaroïde fait de délation et de fichage systématique permettra alors la prohibition de demain.

La véritable question que pose cette réforme est celle de la confiance que l'Etat veut bien accorder au citoyen. Pour un moderne qui ne voit pas d'intermédiaire entre l'Etat et l'individu, la peur de l'assassinat n'est guère éloignée de celle du coup d'Etat.

Félicien Monnier

¹ Nous renvoyons le lecteur à l'article, actuel et en projet, 32b de la loi fédérale sur les armes, afin d'y faire connaissance avec les fichiers DEWA, DEWS, DEBBWA, DAWA, DARUE. Ces fichiers existent déjà. Leur portée est simplement étendue.

LE COIN DU RONCHON

des stéréotypes sans les remettre en question, contribuant consciemment ou inconsciemment à ancrer dans la société majoritaire une certaine vision discriminatoire des minorités et un rapport de domination. L'humour a un rôle important dans la société et n'est jamais innocent. Il peut remettre en question les rapports de domination ou les entériner, démasquer les préjugés ou les propager.» Le texte cite encore un socio-anthropologue au nom imprononçable: «Pour que l'humour incite comme il se doit au changement et à la critique, il est impératif de veiller à sa pluralisation institutionnelle et à sa démocratisation et de s'assurer de sa nature critique envers le racisme.»

Vous aurez remarqué, disséminées dans cette logorrhée pateline, ces quelques expressions lourdes de sens: «comme il se doit» (l'humour doit inciter au changement); «il est impératif [...] de s'assurer» (que l'humour critique le racisme); l'humour «n'est jamais innocent» (donc toujours coupable).

Voilà qui a le mérite d'être clair: les commissaires du peuple (ou plutôt

des autres peuples) de la CFR nous laissent entrevoir la création prochaine d'un Office de surveillance de l'humour (*Spaßüberwachungsamt*). Il n'y a rien là de surprenant: tous les régimes autoritaires fondés sur une idéologie dont personne ne veut sont obligés, à un moment ou à un autre, de faire taire les gens qui rient d'eux. Aujourd'hui, on nous balance de douces leçons de morale; mais cela ne suffira pas à faire taire les rieurs, qui vont continuer de plus belle à agacer le régime et à ridiculiser l'idéologie officielle. Tôt ou tard, il faudra envoyer les agents de l'Antiraspo, la police politique antiraciste, pour arrêter les humoristes subversifs, confisquer leurs moyens de diffusion, brûler leurs samizdats cachés dans des caves.

Au risque de surprendre quelques lecteurs, et bien que notre chronique soit certainement déjà dans le collimateur des commissaires fédéraux, nous souhaitons souligner que nous ne sommes pas en total désaccord avec les propos tenus par la CFR. Il est en effet tout-à-fait justifié de considérer comme dangereux les pseudo-humoristes qui s'attaquent aux fondements de la société idéale à laquelle nous aspirons. A ce titre, les petits malins qui, sous couvert de liberté d'expression, rient de l'armée, de la police, de la discipline, du patriotisme, de la morale, de la famille ou de la religion chrétienne – et ainsi propagent des préjugés et reproduisent des stéréotypes sans les remettre en question – sont des individus nuisibles qu'on ferait bien de mettre hors d'état de nuire.

Notre avis étant maintenant donné, nous allons remettre notre texte au Comité de censure de Mme Anastasie Brunschwig Graf, qui coupera les passages effrontés et ne conservera probablement que cette seule phrase: «Nous ne sommes pas en total désaccord avec les propos tenus par la CFR.»

La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Cédric Cossy
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)

Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch

www.ligue-vaudoise.ch

ICM Imprimerie Carrara Morges

Les préfets vaudois

Puisque nul n'est censé ignorer qui sont et ce que font les préfets vaudois, il est utile de signaler la réédition du livre de Maurice Meylan paru en 1994 aux éditions Cabédita, *Les préfets vaudois, acteurs et actrices du Pays de Vaud*, mais dans une version complétée et enrichie; en effet, les représentants du Conseil d'Etat auprès des autorités communales et de la population de leur district ont vu leur fonction quelque peu évoluer au cours de ces dernières années, d'où cette réédition bienvenue.

Fr. Monnier